

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 643 DECISIONS CONCERNANT LES MINISTÈRES

n° 643

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

29 avril 1965

Numéro JO

n° 6 du 01/06/1965

Date du numéro

1 juin 1965

### TEXTE INTÉGRAL

Le sergent-chef Djama Obsieh, Mie 100, de la Garde territoriale, en service à la Section de Police portuaire, est admis à faire valoir ses droits à l'allocation viagère d'ancienneté pour compter du 1<sup>e</sup> mai 1965. Il sera rayé des contrôles de la Garde territoriale ledit jour et recevra le certificat de bonne conduite,